Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260407-D2026_36-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026

Délibération 2026_36

L'an deux mil vingt-six , le sept avril à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le deux avril , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .
Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël, Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Monsieur DAUMER David.
Excusée et représentée : Madame HUGUET LEPERF Anaïs (pouvoir à Monsieur DAUMER David)
Secrétaire : Madame Alicia LE GUILLOUX

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 22 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 23

REPRESENTANTS AUPRES DE PARTENAIRES EXTERIEURS ET REFERENTS

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant que des élus peuvent être désignés pour représenter la commune auprès de partenaires extérieurs ou dans des domaines spécifiques ;
Entendu les propositions de conseillers municipaux qui se sont positionnés pour être représentant de la commune au sein des instances suivantes :

Correspondant défense/mémoire : le correspondant défense et mémoire est l'interlocuteur privilégié pour les autorités du département, ainsi que l'interlocuteur privilégié auprès des administrés pour toutes les questions relatives à la défense :

- Représentant 1 : Monsieur LORIC Roland
- Suppléant 1 : Monsieur SIBERT Christian

Référent sécurité routière : au sein du réseau ERSR, le référent porte et anime la politique locale de la sécurité routière, il est l'interlocuteur et le coordinateur pour les mesures de formation, prévention, sensibilisation, communication en matière de sécurité :

- Représentant 1 : Madame Alicia LE GUILLOUX
- Suppléant 1 : Monsieur Jean-Luc LE BOURNE

Référent FDGDON / Fourrière animale : le représentant est chargé de surveillance, de prévention et de lutte contre les divers organismes nuisibles du monde animal et végétal. Le référent est chargé d'organiser des actions locales de lutte contre les espèces envahissantes.

- Représentant 1 : Madame PEDRONO Vanessa
- Suppléant 1 : Monsieur BOURGES André

Le conseil municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 22 voix pour et une voix contre,

- Approuve de nommer les représentants et suppléants ci-dessus désignés dans les instances concernées ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

